

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mai, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2023

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX élue déléguée ; M Jean-Louis MARCEAU, Mme Bernadette HOSPITAL, M Louis MINEL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, M Cyrille GODARD, M Jean Claude JOURNET, Mme Séverine FAVARD, conseillers.

Absents excusés : Mme Claudine BILLET procuration donnée à Mme Bernadette HOSPITAL, M François WEIGEL procuration donnée à Mme Claire NEDELLEC, Mme Camille DABKOWSKI procuration donnée à Mme Séverine FAVARD, M Sébastien DUDRAGNE procuration donnée à M Gilles BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme Bernadette HOSPITAL

N° 23 – 21 : Tarification des accueils de loisirs, des vacances scolaires, des mercredis, des passerelles et de la Maison des jeunes du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

Vu les propositions de la commission finances du 2 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au terme du vote : votants 19 ; abstention 1 (Françoise BENAS) ; pour 18, de fixer les tarifs suivants :

a/ Tarification des accueils de loisirs, des vacances scolaires, et des mercredis

Tarif à la journée des accueils de loisirs (Primaires, maternels, passerelles avec repas) et des mercredis					
	Coût d'une journée	CAF	Subventions diverses	Contrat enfance jeunesse	Tarif (€)
Enfants de la commune					
TRANCHE A 0 à 450	54,54	4,94	3,02	42,56	4,02€
TRANCHE B 451 à 700	54,54	4,94	3,02	40,19	6,39€
TRANCHE C 701 à 900	54,54	4,94	3,02	34,89	11,69€
TRANCHE D > 901	54,54	4,94	3,02	33,12	13,46€

Enfants communes extérieures					
TRANCHE A 0 à 450	54,54	4,94	3,02	36,03	10,55€
TRANCHE B 451 à 700	54,54	4,94	3,02	33,71	12,87€
TRANCHE C 701 à 900	54,54	4,94	3,02	29,05	17,53€
TRANCHE D > 901	54,54	4,94	3,02	29,05	17,53€

*** Modalités d'inscription :**

Les inscriptions à l'ALSH primaire sont réalisées uniquement à la semaine soit sur 5 jours.

Excepté pour les semaines comportant des jours fériés et des ponts, ou pour s'adapter au calendrier scolaire, notamment :

- la période du 30 au 31 octobre 2023 (2 jours)
- la période du 2 au 3 novembre 2023 (2 jours)
- la semaine du 12 au 14 août 2024 (3 jours)

b/ Tarification « Passerelles » sans repas (10h-12h et 14h-16h) Tarifs applicables pour chaque période complète de vacances scolaires

Passerelle	Tarif (€)
TRANCHE A 0 à 450	13,54 €
TRANCHE B 451 à 700	14,62 €
TRANCHE C 701 à 900	15,71 €
TRANCHE D > 901	16,79 €

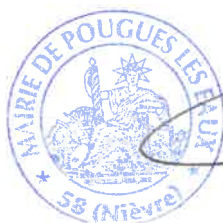
c/ Tarification « Maison des jeunes » Adhésion à l'année

Adhésion MDJ	Tarif (€)
TRANCHE A 0 à 450	13,54 €
TRANCHE B 451 à 700	14,62 €
TRANCHE C 701 à 900	15,71 €
TRANCHE D > 901	16,79 €

d/ Tarification pour les sorties et veillées

	Tarif Sorties (€)	Tarif Veillées (€)
TRANCHE A 0 à 450	1,56€	3,00€
TRANCHE B 451 à 700	2,44€	4,70€
TRANCHE C 701 à 900	4,52€	8,70€
TRANCHE D > 901	5,20€	10,00€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

